

COLLOQUE DU C.R.D.H



19-20 NOVEMBRE 2015

Université Panthéon-Assas
Salle des Conseils



CRDH Centre de recherche sur
les droits de l'homme et
le droit humanitaire



Université Panthéon-Assas

12, place du Panthéon

75005 Paris

Inscription : marine.bollack@u-paris2.fr



19 NOVEMBRE 2015

I – CLARIFICATIONS SUR LES RAISONS D’UN SCEPTICISME

Allocutions d’ouverture (14h)

Rapport introductif (14h30) : *Sébastien TOUZE, Professeur à l’Université Panthéon-Assas (Paris II)*

Un scepticisme général ?
(14h50 – 15h30)

Présidence : Christian TOMUSCHAT, Professeur émérite, Humboldt University Berlin, Président de la Cour de conciliation et d’arbitrage de l’OSCE

Assiste-t-on à une remise en cause de la légitimité du juge international ?
Rick LAWSON, Professor, Leiden Law School

Les arguments d’une défiance politique nationale et internationale
Andrew CLAPHAM, Professor, Graduate Institute of International and Development Studies

Discussion et pause (15h30 – 16h15)

Réflexions sur une forme de perplexité vis-à-vis de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme
(16h15 – 16h55)

Présidence : William SCHABAS, Professeur à l’Université de Middlesex

Les arguments tirés de l’évolution substantielle du contrôle européen
Samantha BESSON, Professeur à l’Université de Fribourg

Les limites du contrôle européen : source d’incertitudes sur l’évolution de la nature et de l’objet du contentieux
Edouard DUBOUT, Professeur à l’Université Paris Est Créteil

Discussion (16h55 – 17h30)

20 NOVEMBRE 2015

II – REFLEXIONS SUR LES MOTIFS DE CERTAINES INCOMPREHENSIONS

La nature du contentieux et sa compréhension par les Etats (9h30-10h10)

Présidence : Laurence BURGORGUE-LARSEN, Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne

La question de l'acceptabilité des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les Etats parties

David SZYMCZAK, Professeur à l'IEP de Bordeaux

La lisibilité et la compréhension interne de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Hugues FULCHIRON, Professeur à l'Université Lyon III – Jean Moulin

Discussion et pause (10h10-10h45)

Les méthodes de la Cour et sa composition (10h45 – 11h25)

Présidence : Olivier DE FROUVILLE, Professeur à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

La question de la composition des formations de jugement

Michel DE SALVIA, Vice-Président de l'Institut international des droits de l'homme

La transparence de la pratique interne de la Cour européenne des droits de l'homme

Patrice SPINOSI, Avocat aux Conseils

Discussion (11h25 – 12h)

III – MOYENS DE RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE ET DEFIS A RELEVER PAR LES ACTEURS

Les évolutions institutionnelles et substantielles

(14h – 14h40)

*Présidence : François ALABRUNE, Directeur des affaires juridiques
au ministère des affaires étrangères et du développement
international*

Les modifications institutionnelles permettant le renforcement de
l'office de la Cour

*Vincent BERGER, Ancien jurisconsulte de la Cour européenne des
droits de l'homme, avocat au barreau de Paris, professeur au Collège
d'Europe*

Les moyens de renforcement de la motivation de la Cour

Frédéric SUDRE, Professeur à l'Université de Montpellier I

Discussion et pause (14h40 – 15h15)

Le renforcement des méthodes d'interprétation de la Convention et d'exécution des arrêts

(15h15 – 16h15)

*Présidence : Christos GIAKOUMOPOULOS, Directeur des droits de
l'homme de la direction générale droits de l'Homme et Etat de droit
du Conseil de l'Europe*

L'accompagnement actif et suivi de la Cour en vue de la ratification
du protocole n°16

Ledi BIANKU, Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Les modifications nécessaires au traitement des requêtes

Laurent PETTITI, Avocat au Barreau de Paris

Le renforcement et la clarification des moyens d'exécution des arrêts
*Paulo PINTO DE ALBURQUERQUE, Juge à la Cour européenne des
droits de l'homme*

Discussion (16h15 – 16 h 40)

Conclusions

(16h40)

*Emmanuel DECAUX, Professeur à l'Université Panthéon-Assas
(Paris II)*